

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME TERMINE LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE SESSION

Le Conseil adopte notamment la Convention sur les personnes disparues et la Déclaration des droits des peuples autochtones et met sur pied des groupes de travail pour ses travaux futurs
30 juin 2006

Le Conseil des droits de l'homme a clos, cet après-midi à Genève, les travaux de sa première session, entamée le 19 juin sous la présidence de M. Luis Alfonso de Alba, du Mexique, et au cours de laquelle il a adopté six résolutions, cinq décisions et deux «déclarations du Président».

Outre les décisions relatives à l'organisation de ses travaux futurs, le Conseil a notamment adopté la Convention sur les personnes disparues et la Déclaration des droits des peuples autochtones, qui seront soumises à l'Assemblée générale pour adoption. Il a également adopté des textes sur la lutte contre le racisme et la question de l'incitation à la haine raciale et religieuse, la prise d'otages et la situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. À cet égard, suite à la demande d'un État membre, appuyé par plus du tiers des membres du Conseil, une session extraordinaire sera consacrée à la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé.

...

La prochaine session ordinaire du Conseil des droits de l'homme aura lieu à Genève du 18 septembre au 6 octobre 2006. Une session extraordinaire consacrée à la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé se tiendra le mercredi 5 juillet à 15 heures, en salle XX.

Résolutions et décisions adoptées au cours de la session

...

Par une résolution sur la **situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés** (A/HCR/1/L.15), le Conseil prie les rapporteurs spéciaux concernés de lui faire rapport sur les violations des droits de l'homme commises par Israël en Palestine occupée et décide d'entreprendre un examen de fond des violations des droits de l'homme et des incidences de l'occupation par Israël de la Palestine et des autres territoires arabes occupés au cours de ses prochaines sessions.

...

* * * * *

HRC0629

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel